

tenue par Madame LAMBING, Juge des Référé

En présence de Madame MOUISSAT, Greffière

14 heures 00

01)	DOSSIER N° 2602339	RAPPORTEURE: Madame la Première Conseillère Stéphanie LAMBING
Titre de l'affaire	Article L. 521-4 du code de justice administrative - Référé suspension : décision implicite de rejet demande de titre de séjour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SELARL MAINNEVRET-MALBLANC
Défendeur	PREFECTURE DE L'AUBE BUREAU DES ÉTRANGERS	
02)	DOSSIER N° 2602338	RAPPORTEURE: Madame la Première Conseillère Stéphanie LAMBING
Titre de l'affaire	Article L. 521-4 du code de justice administrative - Référé suspension - Exécution des ordonnances N°2503664 du 27/11/2025 et N°2504184 du 23/01/2026 du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SELARL MAINNEVRET-MALBLANC
Défendeur	PRÉFET DE LA MARNE	
03)	DOSSIER N° 2602368	RAPPORTEURE: Madame la Première Conseillère Stéphanie LAMBING
Titre de l'affaire	REFERE SUSPENSION : Suspendre l'arrêté préfectoral portant refus de regroupement familial	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître ATMANI Farid
Défendeur	PRÉFET DE LA MARNE	

14 heures 00

04)

DOSSIER N° 2602369

RAPPORTEURE: Madame la Première Conseillère Stéphanie LAMBING

Titre de l'affaire Référé suspension: Arrêté du Préfet de la Marne N°510305540-MW du 21 mi 2026 portant refus de titre de séjour et obligation de quitter le territoire français avec un délai de 30 jours.

Nom des parties

Demandeur

Monsieur

Défendeur

PRÉFET DE LA MARNE

Représentants des parties

SELARL MAINNEVRET-MALBLANC

Arrêté le 03/07/2026

La présidente,

S. MEGRET